

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/PHYTOPRATIQUE/)

FLASNEZ-MOI

© KANTAKI est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

KANTAKI® est un régulateur de croissance du colza et du lin fibre, ainsi qu'un fongicide contre la cylindrosporiose du colza. (Voir détails à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. et EMB : Life Scientific Ltd. – Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, DUBLIN 4 (Irlande)
Type d'action : Régulateur de croissance / Fongicide (FRAC 3)
Formulation : **Concentré soluble (SL)**
Composition : **210 g/L (19.1% p/p) de chlorure de mépiquat et 30 g/L (2.7% p/p) de metconazole**

DANGER



KANTAKI® (N° d'A.M.M. : 2210328)

Contient une solution de C8 alkyglucoside et de l'acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13.

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P102 - Tenir hors de portée des enfants. P261 - Éviter de respirer les aérosols. P305+351+338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P333+313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée :

consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu/réceptif dans une installation agréée d'élimination des déchets. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délaï de rentrée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI: 7DV5-E0XM-C40N-A3D7

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation :** transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. **En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. **En cas d'intoxication animale :** contacter votre vétérinaire.



GTIN 05991534943020

5

Fabriqué en UE

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

170420607808_V1

DESSCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le chlorure de mépiquat est un régulateur de croissance qui agit sur les gibbérellines, des phytohormones impliquées dans les mécanismes de croissance végétale.

Le metconazole est un fongicide systémique, avec action préventive et curative. Il agit par inhibition de l'ergostérol. Le metconazole est aussi un régulateur de croissance. Le metconazole appartient au groupe FRAC 3.

Tableau des usages

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cible	Dose homologuée	Nombre max. d'appl.	Stade d'application - Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique
Colza	Cylindrosporiose Limitation de la croissance	1.4 L/ha	Uniquement en situation de risque de verse important Application d'automne OU application de printemps Une application à 1.4 L/ha, ou fractionnement possible en application automne + printemps (0.7 L/ha en automne + 0.7 L/ha au printemps)	Automne : entre BBCH 14 et BBCH 16 (4 à 6 feuilles étalées) Printemps : entre BBCH 31 et BBCH 53 (entre-nœuds visibles à boutons floraux) DAR : 80 jours	5 mètres
Lin fibre	Limitation de la croissance	1.4 L/ha Dose recommandée : 0.6 L/ha	1 application max. par an	Application quand la culture atteint 50 à 60 cm de hauteur ou en pré floraison	5 mètres

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Distances de Sécurité Riverains / Résidents :

Conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

KANTAKI permet de réguler la croissance de la culture et de lutter contre la cylindrosporiose.

KANTAKI doit être appliqué sur une culture en bon état végétatif.

Ne pas traiter en conditions difficiles (sol pauvre, peu profond), ni sur végétation en stress ou mauvais état végétatif.

COLZA :

Application à l'automne :

Appliqué à l'automne, KANTAKI permet d'éviter une élévation excessive du colza, limitant ainsi les risques de dégâts dus au gel, les risques de déchaussement, etc.

Appliquer KANTAKI uniquement en situation de risque de verse important, à pleine dose (1.4 L/ha), ou en fractionnement en application automne + printemps (0.7 L/ha en automne + 0.7 L/ha au printemps).

Appliquer entre les stades BBCH 14 et BBCH 16 (4 à 6 feuilles étalées), préférentiellement au stade BBCH 16.

Application au printemps :

Appliqué au printemps, KANTAKI permet de diminuer le risque de verse du colza.

La dose d'application de KANTAKI est à raisonner en fonction du risque de verse. Il est conseillé d'utiliser une dose de 1.2 L/ha en cas de risque fort et une dose de 0.7 à 1 L/ha en cas de risque modéré.

Appliquer à la reprise de végétation, entre les stades BBCH 31 et BBCH 53 (entre-nœuds visibles à boutons floraux).

Dose totale maximale autorisée (automne + printemps) : 1.4 L/ha.

Respecter un délai avant récolte de 80 jours.

LIN TEXTILE :

KANTAKI s'utilise à la dose de 0.6 L/ha pour limiter la croissance du lin.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Traiter préférentiellement lorsque l'hygrométrie de l'air est élevée (plus de 70%) et que les températures ne sont pas trop élevées (en dessous de 20°C).

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant emploi. Remplir aux 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de KANTAKI dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à des phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PREPARATION / MELANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVERISATEUR PORTE OU TRAINÉ À RAMPE		NETTOYAGE	
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMEE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) à usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation (*)	À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation	Réutilisables	Réutilisables (***)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14951+A1	ET EPI partiel			ET EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

